



## Corée du Sud : perquisition du bureau du président à la suite de l'échec de la proclamation de la loi martiale

L'ancien ministre de la Défense de Yoon, Kim Yong-hyun, a quant à lui, tenté de se suicider dans un centre de détention mercredi.

Par [Riyaz ul Khaliq](#)

Région : [Asie](#)

Mondialisation.ca, 12 décembre 2024

[Agence Anadolu](#) 11 décembre 2024

La police sud-coréenne a procédé, mercredi, à des perquisitions dans les bureaux du président Yoon Suk Yeol, alors que l'enquête s'élargit concernant sa tentative d'imposition de la loi martiale.

«Des perquisitions ont également eu lieu dans les bureaux de la police métropolitaine de Séoul et des gardes de la police de l'Assemblée nationale», a déclaré la police dans un communiqué.

Yoon Suk Yeol a imposé la loi martiale dans la nuit du 3 décembre. 190 législateurs se sont ensuite précipités au Parlement et ont adopté une motion pour la lever, forçant ainsi le président à annuler sa décision.

Cette situation a déclenché une crise politique et des appels à la démission ont été lancés à l'encontre de Yoon Suk Yeol.

Âgé de 63 ans, le président est accusé de trahison et d'insurrection. Il s'est également vu interdire tout voyage à l'étranger. Il risque également d'être arrêté.

«Si les faits le justifient, nous procéderons à son arrestation immédiate», a déclaré Oh Dong-woon, chef du bureau d'enquête sur la corruption des hauts fonctionnaires, aux législateurs.

L'ancien ministre de la Défense de Yoon, Kim Yong-hyun, a quant à lui tenté de se suicider dans un centre de détention mercredi.

Kim Yong-hyun a été placé en détention dimanche et formellement arrêté mardi pour trahison. Il est accusé d'avoir été complice de l'imposition de la loi martiale.

Il est détenu au centre de détention Dongbu de Séoul, dans la capitale, et sa situation reste stable, ont fait savoir les responsables de la prison.

Plus tôt, l'équipe d'enquête spéciale du procureur a perquisitionné le siège du commandement de la guerre spéciale de l'armée sud-coréenne et saisi des documents.

- Le premier ministre Han Duck-soo s'est opposé à la loi martiale

Mercredi, le Premier ministre Han Duck-soo a déclaré qu'il s'était «toujours opposé» à la déclaration de la loi martiale.

«*Mais je regrette profondément de ne pas avoir été en mesure d'empêcher cette décision*», a déclaré Han Duck-soo, exprimant sa position pour la première fois depuis l'annonce de Yoon Suk Yeol la semaine dernière.

«*Je présente mes excuses les plus sincères pour avoir causé de la douleur et de la confusion à chaque citoyen*», a-t-il ajouté.

Parallèlement, le président du Parlement, Woo Won-shik, a invoqué son autorité pour former un comité spécial chargé de lancer une enquête parlementaire contre Yoon Suk Yeol.

«*Une enquête parlementaire est nécessaire pour obtenir un témoignage public de Yoon Suk Yeol sur l'imposition de la loi martiale le 3 décembre*», a déclaré Woo Won-shik aux journalistes.

Alors que le parti au pouvoir, le People Power Party, s'est opposé à la destitution du président par le biais d'un vote parlementaire, le principal parti d'opposition, le Democratic Party, s'apprête à lancer une nouvelle motion de destitution contre Yoon Suk Yeol mercredi.

Le parti au pouvoir souhaite que Yoon Suk Yeol démissionne de lui-même.

Yoon Suk Yeol, élu en 2022 pour un mandat de cinq ans, a survécu à une motion de destitution le week-end dernier, le parlement n'ayant pas atteint le quorum de 200 législateurs. Mardi, le bloc d'opposition a adopté un projet de loi visant à nommer un conseiller spécial pour enquêter sur Yoon Suk Yeol, avec le soutien de 192 législateurs.

**Riyaz Khaliq Khaliq**

La source originale de cet article est [Agence Anadolu](#)

Copyright © [Riyaz ul Khaliq](#), [Agence Anadolu](#), 2024

Articles Par : **[Riyaz ul Khaliq](#)**

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif.

Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)